

Un chef Camisard à Lausanne en 1704

Autor(en): **Cart, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **14 (1906)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-14599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN CHEF CAMISARD A LAUSANNE

en 1704

(Suite et fin.)

II

Cavalier n'était pas plus tôt arrivé à Lausanne que le marquis de Puisieux, ambassadeur de France auprès des louables cantons suisses, adressait à son sujet à LL. EE. de Berne de vives réclamations.

On était alors dans la troisième année de la guerre pour la succession d'Espagne (1701-1714). La France était serrée de près par les puissances alliées, l'Autriche, le Hanovre, la Prusse, l'Angleterre, la Hollande. Le duc de Savoie s'était aussi déclaré contre la France et il s'efforçait de recruter des troupes dans les territoires bernois voisins, ce qui provoquait les réclamations de l'ambassadeur de France. La position de Berne était d'autant plus difficile que chacune des parties belligérantes cherchait à s'assurer son concours. A Berne, on n'était pas alors très sympathique à la France dont on redoutait les vues ambitieuses et conquérantes. Sous-main on favorisait donc les desseins du duc de Savoie. Aux réclamations de Puisieux, on répondait aussi bien qu'on le pouvait, tout en reprochant aux Français quelques violations de frontières.

A la date du 31 août, après la récente arrivée des Camisards sur territoire bernois, l'ambassadeur demanda que le passage à travers le pays leur fût interdit et qu'on leur refusât un asile. Cavalier n'était pas seulement un rebelle, mais encore

un traître qui avait scandaleusement abusé de la grâce du roi. Le gouvernement bernois s'efforça de dissiper les craintes de l'ambassadeur et il réclama des informations de ses baillis du Pays de Vaud. Il affirmait qu'il ne laisserait pas des troupes armées passer par son territoire. Le 8 septembre, le marquis de Puisieux renouvelle ses réclamations. Voici sa lettre :

Magnifiques Seigneurs,

L'on ne peut être plus surpris que je ne le suis de savoir que le traître Cavalier et les malheureux qui le suivent sont à Lausanne depuis plusieurs jours, en attendant à ce qu'ils disent les ordres de M. le duc de Savoie.

Je n'aurais jamais cru que vous auriez accordé le passage sur vos terres à des sujets rebelles du Roi mon maître, qui ont repris les armes contre Sa Majesté. Je me serais encore moins attendu que vous eussiez voulu leur donner aucun asile. Vous m'aviez assuré, par votre lettre du 1^{er} de ce mois, que vous aviez réitéré vos ordres suivant les décisions et les conventions de Baden, pour ne laisser passer personne par vos pays en troupes, et encore moins ceux qui se trouveraient armés. Ce sont les propres termes de votre lettre. Cependant le malheureux Cavalier est non seulement arrivé sur vos terres avec sa troupe armée, il est encore à Lausanne et vous l'y avez souffert jusqu'ici. Je suis si surpris de cette démarche de votre part et je m'y attendais si peu que je dépêche dans ce moment un courrier au Roi pour lui rendre compte de tout ce que vous avez fait dans cette rencontre. Vous jugez bien que S. M. en sera piquée, avec d'autant plus de raison qu'Elle n'a pas cru jusqu'à présent qu'aucun des Louables Cantons qu'Elle a toujours regardés comme ses plus anciens alliés et confédérés, pût avoir la moindre envie de montrer une particularité si marquée et si injuste que celle que vous faites paraître en faveur des ennemis de S. M. en donnant retraite comme vous faites à des gens qui ne doivent trouver aucun asile en quelque endroit que ce soit.

Je prie Dieu qu'il vous maintienne dans la prospérité de tout ce qui peut vous être le plus avantageux.

Magnifiques Seigneurs,

Votre affectionné à vous servir,

PUISIEUX.

A Soleure, le 8 septembre 1704.

Avant que cette lettre eût été écrite, le gouvernement bernois, selon sa promesse, avait pris des informations auprès de plusieurs de ses baillis dans le Pays de Vaud. Voici la dépêche qui lui parvint avant le 8 septembre. Elle est du bailli Sigismond Steiger, de Lausanne, et datée du 3. Nous la donnons telle qu'elle se trouve dans les archives d'Etat de Berne et en lui conservant son orthographe.

« Quatre officiers sevenaux et 4 soldats de la troupe de Cavallier, logés à la Clef (?) le 31 aoust 1704. Neuf soldats sevenaux venant de France de la troupe de Cavallier avec son frère, au nombre de onze, séjournant dans cette ville pour quelques jours, logés au logis des Trois Oranges le 31^e aoust 1704. »

* * *

D'autres dépêches suivront bientôt, mais, avant de les transcrire ici, donnons la réponse de LL. EE. à la lettre du marquis de Puisieux :

Monsieur,

Votre Excellence ne doit pas être surprise si nous n'avons pas répondu plus tôt à la lettre du 8 de ce mois puisque nous l'avons trouvée remplie de faits peu soutenables et d'expressions peu convenables à un Etat aussi libre qu'est le nôtre. Nous en sommes d'autant plus sensiblement touchés qu'avant que d'y répondre nous avons été bien informés de l'état des choses. Sur quoi Votre Excellence doit savoir qu'avant que nous eussions reçu sa lettre du 31 août, nous avons, par nos ordres réitérés, averti nos baillis de ne point laisser passer par nos Etats des gens attroupés et moins encore étant armés, en conformité très exacte des conventions faites à Baden que nous souhaiterions bien être aussi religieusement observées d'un autre côté qu'elles le sont du nôtre. Si cela avait été l'on n'aurait pas fait passer dans notre pays, comme on l'a fait au printemps dernier sans demander aucun passeport, quelques centaines de bœufs et de mulets chargés, avec une forte escorte, depuis la Bourgogne jusqu'en Italie, et particulièrement encore, depuis quinze jours, par Yverdon, une troupe considérable de cavaliers et gens armés venant de la Franche-Comté, sans parler de ce qui s'est passé à Arau que Votre Excellence n'ignore pas.

Mais comme jusqu'à présent nous avons eu toujours plus d'attention à régler notre conduite qu'à prendre garde à celle des autres, nous en demeurerons aujourd'hui à cet usage, en faisant connaître néanmoins à Votre Excellence que nous ne disons rien que de bien avéré.

Il est vrai que nos baillis nous ont informés que le nommé Cavalier et quelques-uns de ses gens avaient passé inopinément à Lausanne par trois différentes bandes d'environ 25 hommes après avoir traversé sans obstacle deux autres souverainetés. Mais cela a fait qu'on les a regardés d'abord comme des déserteurs et des réfugiés qui ne vont par le monde que pour gagner leur vie par le travail. Néanmoins, dès qu'ils ont été informés de nos ordres, ils se sont incontinent dispersés et retirés, sans avoir eu auprès d'eux d'autres armes que cinq fusils en arrivant à Lausanne, le surplus de leurs armes leur ayant déjà été enlevé dans le territoire de Neuchâtel.

Cependant quoique nous n'ayons pas pu prévoir la désertion du dit Cavalier et de ses gens, V. E. n'a pas laissé que de nous imputer de leur avoir accordé passage, sûreté et logement, et par là fait connaître une partialité injuste et publique. Non seulement il ne se trouvera rien de semblable, mais de plus nous contredisons ouvertement et constamment tout ce que l'on a pu insinuer au contraire, étant très sensiblement touchés de voir que nous sommes ainsi noircis auprès de S. M. T. C. pour des faits que V. E. n'a pas daigné savoir avant que de s'en plaindre. Comme nous n'en usons pas de même à votre égard, nous espérons que vous le ferez mieux connaître à Sa Majesté et que vous tâcherez de lever les sinistres impressions que vous pourriez lui avoir fait concevoir, ou si V. E. en fait difficulté, nous la prions de nous en avertir sans retardement, afin que nous puissions les faire lever nous-mêmes auprès de Sa Majesté, d'autant plus que nous n'avons point d'autres pensées que d'exécuter fidèlement tout ce que les Traités d'alliance et les Conventions peuvent demander, dans l'espérance qu'on en usera de même envers nous. Au reste nous recommandons V. E. à la Providence divine et nous sommes

De Votre Excellence,

Les très humbles et bien affectionnés
L'Avoyer, le Petit et le Grand Conseil
de la Ville de Berne.

à Berne, le 17 septembre 1704.

Dans le temps, cette lettre fut trouvée par tout le monde politique également ferme et modeste aussi bien que pleine de sagesse. Les États protestants, disait-on, ne sont-ils pas toujours en droit de recevoir chez eux ceux de leurs communiants qui sont persécutés ? LL. EE. de Berne y ont-elles renoncé ? Et si elles sont blâmables, n'est-ce pas d'avoir gardé trop de mesures et de ménagements à cet égard ? La France ne recevait elle pas tous les jours, avant la guerre de 1702, les Anglais et les Irlandais bien plus rebelles que les habitants des Cévennes ? ¹

* * *

Le 9 septembre, le bailli de Lausanne, Sigismond Steiger, écrivait au Conseil de Berne que depuis qu'il avait ordonné aux hôteliers de lui donner tous les soirs une liste des passants, il avait vu qu'à trois différentes fois vingt-cinq individus de la troupe de Cavalier avec trois chefs étaient arrivés à Lausanne, desquels, le 1^{er} septembre cinq s'étaient dirigés du côté de Genève et quatre à Berne auprès de parents. Dès lors, en quatre fois, vingt-deux étaient arrivés à Lausanne, sans armes ; on les leur avait prises à Neuchâtel. Ces individus s'étaient mis à travailler. Ils avaient une vie exemplaire, fréquentaient le service divin. Le bailli ignorait s'ils étaient encore au service de Cavalier ou non. Le frère de ce dernier, un enfant de douze ans, était aussi à Lausanne, malade de la vaccine. Le bailli n'avait pas envisagé ces individus comme des bannis. L'ambassadeur de France ne pouvait les considérer que comme des réfugiés, etc.

A la date du 26 septembre, le bailli S. Jenner, de Chillon, annonçait que « le nommé Cavalier, d'après une source sûre, n'avait fait que passer seul par Chillon, et, de Bex, par la poste, devait être parti pour le Piémont. »

Le 30 septembre, Vincent-Maximilien de Wattenwyl,

¹ *Histoire des troubles des Cévennes*. T. III, pp. 70 77.

bailli de Morges, écrivait : « Cavalier a été ici, il y a quelque temps, et pas même un jour entier. Il s'est présenté auprès de moi au Château, ce qui m'a fourni, dans l'entretien, l'occasion de lui dire qu'il ferait bien de ne pas rester trop longtemps sous votre dépendance, parce que Son Excellence l'ambassadeur français pourrait en être fâché à cause de son roi. Sa réponse a été que son intention était de ne pas séjourner longtemps dans ce pays, mais de se rendre plus loin là où la Providence le conduirait. D'ici, il a été à Lausanne. »

Le 30 septembre, le gouverneur Fischer, d'Aigle, écrivait à Berne : « Cavalier, d'après le bruit public, a passé ici le 19 de ce mois (donc un jour avant la réclamation de l'ambassadeur de France) de nuit et, avant que Votre Grâce ait pu me renseigner là-dessus, il était déjà parti le 21 pour la Cité-d'Aoste. »

Voici les dépositions du colonel Abraham de Crousaz, lieutenant baillival à Lausanne : « 29 septembre : La veuve du sieur Carrau, hôtesse à la Croix-Blanche, a déclaré que le sieur Cavalier a logé chez elle quelques jours, mais qu'il était parti il y a une dizaine ou douzaine de jours et qu'elle ne lui a vu enrôler ni engager personne ; ne sachant où il est présentement et qu'il est vrai qu'il a déjà fait un voyage ci-devant. »

« Le sieur Pierre-Jonas Mercier, cabaretier, a dit n'avoir pas logé le dit Cavalier, mais bien l'avoir vu ci-devant par la ville et logé chez lui quelques-uns de sa troupe qui étaient arrivés avec lui dans cette ville. »

« La femme du sieur Aubort, hôte au logis des Trois-Roys, a déposé par un serment que le sieur Cavalier a déjeuné une fois dans le dit logis. »

« Le sieur Moyse Achard, des Trois-Couronnes, a déclaré avoir vu le sieur Cavalier une fois dans leur logis, un matin, mais qu'il n'y a point logé ni mangé. »

« Le sieur justicier Detraz, hôte au logis des Trois-Oranges, ne s'est pas trouvé en ville, mais la D^{lle} sa femme a déclaré, par sa bonne foi, que le sieur Cavalier à son arrivée dans cette ville, avait logé deux nuits au dit logis. »

« Les sieurs Banderet et Conseil de Lutry attestent qu'ils ne savent où le sieur Cavalier est présentement, s'étant retiré de Lutry le jour du jeûne dernier, où il a demeuré deux ou trois jours, et que le sieur Bolomey, hôte au logis de la Couronne, chez qui le sieur Cavalier avait logé, leur avait fait la même déclaration. »

« Ni à Vilette, ni à St-Saphorin, ni à Corsier, Cavalier n'a été vu. Nulle part on s'est aperçu d'enrôlements faits par Cavallier ou par ses gens. »

A la date du 27 septembre, le Conseil d'Yverdon déclarait que personne n'avait remarqué que Cavalier eût fait des enrôlements dans le pays ¹.

* * *

On voit que, d'après les déclarations ci-dessus, la réponse du gouvernement de Berne au marquis de Puiseux n'était pas d'une rigoureuse exactitude. Après le départ de Cavalier pour le Piémont, le reste des Camisards et d'autres réfugiés demeurèrent en grande partie dans le Pays de Vaud. Il paraît que leur conduite n'était ni aussi simple, ni aussi édifiante que le prétendait le bailli Steiger, ennemi juré de la France. La vérité est qu'un nombre important d'entre eux était au service du duc de Savoie ; qu'ils étaient admirablement organisés, que leurs officiers et leurs quartiers généraux (entre autres l'auberge de la Clef à Berne) auraient été immédiatement prêts pour un coup de main. A Lausanne, ils devaient avoir fait des recrues et tenu des assemblées secrètes.

Les réclamations au sujet de ces réfugiés continuaient à

¹ Archives de l'Etat de Berne (Frankreich-Buch, H. 900.)

abonder, comme nous le verrons plus tard. En particulier, on exigeait avec insistance l'expulsion d'un Camisard nommé Flottard, entremetteur très avisé, et que le représentant anglais Stanyan cherchait à protéger en le prenant à son service. Toutefois, le gouvernement bernois décréta son arrestation. Naturellement il fut introuvable.

Une chose très compromettante pour le gouvernement de Berne, fut que des lettres écrites par M. de Mellarède, envoyé de Savoie, tombèrent entre les mains des Français. Les enrôlements faits dans le Pays de Vaud, au profit du duc de Savoie et par des fonctionnaires bernois eux-mêmes, étaient ainsi chose démontrée. Un M. Sinner et le bailli Steiger, de Lausanne, étaient ainsi mis en fort mauvaise posture. On comprend l'irritation de l'ambassadeur français qui fit imprimer ces lettres, accompagnées de ses propres observations, et qui en envoya quelques exemplaires à Berne¹. Le Conseil de Berne feignit alors de renvoyer les principaux chefs des réfugiés. D'après Ch. Weiss, Cavalier, pendant son séjour à Lausanne, se serait efforcé d'organiser un régiment de volontaires destiné à entrer au service du duc de Savoie pour pénétrer en Languedoc et protéger le débarquement d'un corps d'armée par la flotte hollandaise².

* * *

D'après le rapport du gouverneur Fischer, d'Aigle, Cavalier serait parti pour la cité d'Aoste le 19 septembre 1704 et, par conséquent, il se serait trouvé en Piémont dans les derniers jours de ce mois. Il est assez difficile de se rendre compte des marches et contre-marches de l'aventureux chef camisard. Cependant, il est certain qu'il servit alors le duc de Savoie et qu'il combattit en défendant sa cause avec deux régiments de réfugiés, dont l'un était commandé par

¹ Dr K. Geiser. *Sonntagsblatt v. Bund*, 1892, n° 25.

² *Histoire des réfugiés protestants de France*. T. I, p. 225-27.

un ancien collègue de Cavalier dans la guerre des Camisards, le nommé La Porte. Dans son régiment, Cavalier n'avait voulu que des gens et, en particulier, que des officiers de son choix.

A la fin de 1705, nous retrouvons Cavalier à Berne, ce qui provoque une nouvelle réclamation de l'ambassadeur Puisieux. A la date du 3 janvier, il écrit à LL. EE. : « J'ai su que Cavalier a demeuré dans votre ville pendant quinze jours sous le nom de la Rivière et qu'il n'en est sorti avec son frère et quelques autres gens de la sorte que depuis deux ou trois jours. » Et Puisieux réclame l'expulsion des rebelles. Le gouvernement bernois lui répond, à la date du 14 janvier, que Cavalier est venu à Berne sous le nom d'un officier français de la Rivière, et sans que l'autorité en ait rien su. Il en est parti quatre jours après.

Cavalier se rendait en Hollande, puis en Angleterre où la reine Anne lui faisait l'accueil le plus empressé¹. On comptait toujours sur lui pour provoquer des mouvements dans les Cévennes. Aussi la crainte inspirée par ces projets d'invasion amena-t-elle de nouveaux massacres de Camisards et la mort de plusieurs de leurs chefs.

En avril 1707, le duc de Savoie passe le Var. Cavalier est dans son armée, mais bientôt il est embarqué avec son régiment pour l'Espagne où il prend une part très grande à la mémorable bataille d'Almanza, dont la perte mit à néant le plan que les puissances alliées avaient formé de faire pénétrer Cavalier par les Pyrénées dans le Languedoc où il était fort redouté². Quant à Cavalier lui-même, il se retirait en Angleterre avec le grade de major-général. En 1738, il était nommé gouverneur de l'île de Jersey et, deux ans plus tard, le 17 mai 1740, il mourait à Chelsea. Par un cas singulier

¹ La reine Anne, seconde fille de Jacques II, sœur du prétendant.

² *La France protestante*, article Jean Cavalier.

son corps était inhumé dans le cimetière autrefois consacré aux réfugiés dans la vallée de Dublin, près de l'une de ces colonies militaires fondées par Guillaume III, au milieu de la catholique Irlande ¹.

En réalité, les troubles des Cévennes et la guerre Camisards ne prirent définitivement fin qu'au printemps de 1711, malgré les tentatives de quelques lieutenants des anciens chefs pour rallumer un incendie qui s'éteignait.

Jean Cavalier a été incontestablement une de ces individualités remarquables comme en produisent souvent les troubles intérieurs, les guerres civiles, les guerres étrangères; individualités qui, sans ces circonstances extraordinaires, seraient, selon toute apparence, demeurées inconnues. Rien, en effet, dans l'enfance, dans la première jeunesse du chef camisard ne semblait le préparer à jouer le rôle important qui a été le sien alors qu'il n'était encore qu'un adolescent, rôle qu'il a continué à jouer dans le cours d'une carrière relativement courte. Mais il y avait chez lui une étoffe qui ne demandait qu'à être développée et qui l'a été du jour où la triste situation de ses coreligionnaires l'a brusquement sorti de la voie dans laquelle il était d'abord entré. C'est alors qu'il lui fut permis de déployer largement les énergies de sa nature propre, et c'est la position dans laquelle il s'est trouvé tout à coup placé, qui a donné essor à ces énergies, en faisant apparaître au grand jour des talents que nul, probablement, ne soupçonnait et lui moins qu'un autre.

Toutefois, il n'est si grand caractère qui ne présente des lacunes souvent bien étranges. De là les jugements si différents, parfois si contradictoires, dont sont les objets les hommes appelés à jouer un rôle plus ou moins marquant au sein de la société. Par son enthousiasme pour la cause qu'il

¹ Ch. Weiss. *Histoire des réfugiés protestants de France*. T. I, p. 330.

avait embrassée, par les sacrifices qu'il faisait à cette même cause, comme par sa conduite privée, Cavalier était digne de tout éloge. Mais, dans un milieu aussi excitant, à travers des péripéties où sa vie était constamment en jeu, on comprend que la notion du juste se soit quelquefois obscurcie dans son esprit. Il s'est montré cruel dans ses représailles, — aussi cruel que l'étaient les ennemis auxquels il rendait coup pour coup.

D'autre part, les succès qu'il remportait étaient de nature à l'enorgueillir et ce ne serait pas là la moindre cause de sa défection. A l'encontre des accusations lancées contre lui par des gens de son parti, par des chefs camisards, lui-même prétendait n'avoir eu en vue que le bien de ses coreligionnaires, dont la résistance ne pouvait durer toujours et qui devaient fatalement succomber sous des forces supérieures. Le représentant de Louis XIV auprès des cantons suisses pouvait le traiter de rebelle, lui reprocher de l'ingratitude à l'égard du roi, Cavalier avait sans doute de bonnes raisons pour ne pas se fier aveuglément à des promesses et à des sentiments dont rien ne garantissait la sincérité. Sur ce point, LL. EE. de Berne ne se montraient pas trop sévères vis-à-vis de lui; pas plus, du reste, que la reine Anne qui l'avait en haute estime. Des questions semblables sont du reste d'un ordre très spécial et nous n'avons pas à entrer ici dans leur examen. Disons seulement que l'un des malheurs des temps troublés, — des luttes intestines en particulier, — est que les caractères les plus forts sont souvent entraînés dans des voies que la morale déplore quand elle ne les condamne pas absolument.

J. CART.
